



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 tenue à 20h00,
à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Rachel Alarie, mairesse ainsi que les conseillères
Mme Chantal Mainville, Mme Josée Chrétien, Mme Lucie Gravel et les
conseillers M. Fernand Landry et M. Adrien Paradis. Le conseiller M. Robert
Tailleur était absent.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-
générale/greffière-trésorière.

1.0 Ouverture de la séance;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h06, sous la
présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption de procès-verbal du 2 août 2022;
- 4.0 Trésorerie;
 - 4.1 Dépenses d'août 2022
 - 4.2 Rapport du camp de jour 2022
- 5.0 Correspondance;
 - 5.1 Commandites :
 - 5.1.1 Rock-West : toilettes chimiques
 - 5.1.2 Calendrier CADR : 60\$
 - 5.1.2.1 Calendrier des réunions du conseil
 - 5.2 Autre correspondance
- 6.0 Plan et règlements d'urbanisme : demande de prolongation
- 7.0 Projets;
 - 7.1 PRABAM : Ouverture des soumissions
 - 7.2 TECQ 2019
- 8.0 Lots intras
- 9.0 Camping ;
 - 9.1 Règlement camping 2023
 - 9.2 Tarification 2023
 - 9.3 Adhésion :
 - 9.3.1 Camping Québec
 - 9.3.2 Fédération québécoise caravanning
- 10.0 Édifice municipal
 - 10.1 Réparation extérieure de la salle municipale
 - 10.2 Vente de débarras – cours du garage municipal
- 11.0 Dossiers divers;
 - 11.1 Compostage MRC : Résolution pour demande aide financière
 - 11.2 Appel d'offre contrat ramasse d'ordures 2023-2026
 - 11.3 Demande de projet de localisation de borne sèche par la CPTAQ
 - 11.4 Rencontre Mme Paradis
 - 11.5 Ponceau à changer : M. Marcel Mainville
 - 11.6 Tirage au sort de la cabane du marais
 - 11.7 Tracteur à gazon
 - 11.8 Dossier camion
- 12.0 Rapport des comités;
- 13.0 Période de questions;
- 14.0 Sujets divers;
- 15.0 Levée de la séance.

2022-09-235

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.
Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Lucie Gravel et
résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de laisser le
point "sujets divers" ouvert.



2022-09-236
N° de résolution
ou annotation

2022-09-237

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

3.0 Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance régulière du 2 août 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 2 août 2022, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 août 2022 tel que présenté.

4.0 Trésorerie;

4.1 Dépenses d'août 2022;

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer août 2022 au montant de : 88 613.22 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer août 2022 au montant de : 6 945.80 \$

Salaires nets : août 2022 15 022.57 \$

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

4.2 Rapport du camp de jour 2022

Un rapport a été fait quant à la saison 2022 du camp de jour municipal.

Mois	Date	Type
Janvier	10	Publique
	9 et 31	Préparatoire
Février	7	Publique
	28	Préparatoire
Mars	7	Publique
	28	Préparatoire
Avril	4	Publique
	25	Préparatoire
Mai	2	Publique
	30	Préparatoire
Juin	6	Publique
	27	Préparatoire
Juillet	4	Publique
	25	Préparatoire
Août	1	Publique
	29	Préparatoire
Septembre	5	Publique
	26	Préparatoire
Octobre	3	Publique
	31	Préparatoire
Novembre	7	Publique
	28	Préparatoire
Décembre	5	Publique
	-----	Préparatoire

5.0 Correspondance :

5.1 Commandites :

5.1.1 Rock-West :

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité qu'encore cette

2022-09-238



2022-09-239
N° de résolution
ou annotation

2022-09-240

2022-09-241

année, la municipalité commandite la location des toilettes chimiques au comité Rock-West pour leur activité annuelle.

5.1.2 Calendrier CADR :

Tel que fait par le passé, il est proposé par Mme Lucie Gravel, secondée par M. Adrien Paradis et résolu à majorité que la municipalité et le camping commanditent 50% « d'un bas de page » au calendrier du CADR 2023, soit 30\$ chacun, pour un total de 60.00 \$.

5.1.3 Calendrier des séances du conseil :

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité que les séances du conseil pour l'année 2023 soient aux dates suivantes : *juin 4.2.*

5.2 Autre correspondance

5.2.1 Adhésion à l'UMQ

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de cotiser à l'UMQ, au montant de 102 + taxes.

6.0 Plan et règlements d'urbanisme : demande de prolongation;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que la municipalité de Roquemaure a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 4 juin 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 2019-06-137 ;

Attendu qu'il y a eu des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;



2022-09-242

N° de résolution
ou annotation

2022-09-243

2022-09-244

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2024 afin que la municipalité de Roquemaure adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

7.0 Projets PRABAM : Ouverture des soumissions

Attendu que des soumissions furent demandées dans le cadre du projet PRABAM afin de rénover les toilettes de la salle Abitibi ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Construction G. Poirier au montant de 67 000\$ + taxes pour la rénovation des toilettes de la salle Abitibi, selon les termes du contrat et incluant les miroirs, les ventilateurs, les portes et tout autres travaux d'électricité nécessaires.

7.1 TECQ 2019 :

Attendu que le rapport d'étude des besoins de la municipalité quant au projet de traitement de surface dans le rang 2 et 3 Ouest produit par la firme CIMA+ nous a été envoyé;

Attendu que le total estimé des coûts du projet est de 1 207 000\$;

Attendu que la municipalité détient une enveloppe de 684 000\$ environ pour ce projet;

Attendu que pour un montant estimé à 700 000\$, les travaux pourraient être réalisés sur une distance d'environ 3.6 km, soit jusqu'à la première courbe près du marais Antoine;

Attendu que si cette option est envisagée, les 3 km restants pourraient être financés par une prochaine enveloppe TECQ;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de respecter le budget de 700 000\$ et de réaliser les travaux sur une largeur de 7.5 mètres et une distance d'environ 3.6 km.

8.0 Lots intras;

Attendu que nous avons des dépassements de coûts assez importants pour la réfection du chemin d'accès aux ressources;

Attendu que les coûts pour la construction du chemin pour se rendre à d'autres ressources forestières prévoient aussi des dépassements de coûts;

Attendu que les argents disponibles au fond de la MRC sont de 65 000\$ pour 2022, fonds non reportable en 2023 selon les politiques en vigueur;



2022-09-245

N° de résolution
ou annotation

Avis de
motion

2022-09-246

2022-09-247

2022-09-248

2022-09-249

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité que la municipalité aille de l'avant avec le projet de construction du chemin, afin de bénéficier de 40% des argents disponibles, le solde des dépassements étant assumé par le surplus réservé des lots intras.

9.0 Camping :

9.1 Avis de motion : Règlement saison 2023

Un avis de motion est donné par Mme Chantal Mainville à l'effet que le projet de règlement no 209 pour la saison 2023 au camping municipal de Roquemaure sera déposé à la prochaine séance du conseil. La lecture du projet de règlement est faite devant public.

9.2 Tarifcation saison 2023 :

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'augmenter le tarif de tous les terrains saisonniers de 2 % pour la saison 2023.

9.3 Adhésion 2023 :

9.3.1 Camping Québec

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de payer à Camping Québec, partenaire du gouvernement du Québec, l'enregistrement obligatoire de 145,00 \$ + taxes selon la loi sur l'hébergement touristique, ainsi que l'adhésion à Camping Québec au montant de 446.96 \$ + taxes pour l'année 2023.

9.3.2 Fédération québécoise de camping caravaning (FQCC)

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu unanimement d'adhérer à nouveau cette année à la FQCC et d'offrir en tout temps, à nos campeurs journaliers un rabais de 10% applicable sur 2 nuitées consécutives ou plus.

10.0 Édifice municipal

10.1 Réparations extérieures de la salle municipale :

Attendu que le rebord du revêtement extérieur de la salle municipale s'effrite ;

Attendu que notre journalier a percé la languette de métal afin de permettre à l'eau de s'égoutter ;

Attendu qu'une solution à long terme doit être trouvée afin de mettre un frein à la dégradation du revêtement extérieur;

En conséquent, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis et résolu de 1) attendre que le revêtement extérieur soit sec pour effectuer les



N° de résolution
ou annotation

2022-09-250

travaux, 2) recouvrir de scellant la partie abîmée, et 3) recouvrir le revêtement extérieur abîmé d'une moulure métallique de couleur grise, adaptée aux besoins d'écoulement des eaux.

10.2 Vente de débarras – cours du garage municipal :

Attendu que plusieurs items inutilisés se retrouvent derrière le garage municipal :

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de publier dans le journal La Cache les photos des items à vendre afin que les citoyens puissent manifester par soumission leurs intentions d'achats de ces items. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance d'octobre.

11.0 Dossiers divers :

11.1 Compostage MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

CONSIDÉRANT les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution N° 21-147);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution N° 22-131) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;



N° de résolution
ou annotation
2022-09-251

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité :

QUE La municipalité de Roquemaure signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts.

QUE La quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 31 tonnes par année, pour une durée de 20 ans

QUE La municipalité de Roquemaure signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.

QUE La municipalité de Roquemaure estime à 13 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

2022-09-252

11.2 Appel d'offre contrat ramassage d'ordures 2023-2026

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offre auprès de JLR, Multitech et Sanimos Inc. pour le contrat de cueillette des ordures pour les trois prochaines années. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance d'octobre.

2022-09-253

11.3 Demande de projet de localisation de borne sèche par la CPTAQ

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de demander un projet de cadastre à M. Patrick Descarreaux pour l'achat du terrain de M. Marcel Mainville afin de permettre l'étude du dossier par la CPTAQ.

2022-09-254

11.4 Rencontre Mme Paradis

Afin de clore le dossier entre la municipalité et Mme Paradis quant au bris occasionné sur son terrain lors de travaux au camping municipal, il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Paradis à prendre une petite quantité de terre à même la terre prochainement disponible au camping.

2022-09-255

11.5 Ponceau à changer : M. Marcel Mainville

Attendu que lors du déneigement, la collecte des ordures ou autre travail, tous les camions opèrent un demi-tour sur les terres de M. Marcel Mainville, au bout du rang 2 et 3 ouest;
Attendu que des travaux sont envisagés pour l'amélioration du chemin ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel et résolu l'unanimité de changer le ponceau, d'une valeur estimée à 500\$, au bout du rang 2 et 3 Ouest à même la subvention PPACE.



N° de résolution
ou annotation

2022-09-256

- 11.6 Tirage au sort de la cabane du marais :**
Attendu que la cabane du marais, côté sud est à donner ;
Attendu que l'annonce du don fut passée dans la Cache de septembre 2022 ;
Attendu que les citoyens désirant participer au tirage au sort nous ont envoyé leur nom depuis ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de donner cette cabane à M. Joël Bernier, suivant le tirage au sort.

2022-09-257

- 11.7 Tracteur à gazon;**
Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à la majorité de faire l'achat d'un tracteur à Gazon Cubcadet ZT1 chez Machinerie horticoles d'Abitibi Inc., selon la soumission reçue au coût total de 5 071,55 \$.

2022-09-258

- 11.8 Dossier achat de camion**
Attendu que des soumissions ont été reçues de deux concessionnaires de La Sarre;
Attendu qu'après l'ouverture des soumissions, le conseil a pris le temps d'analyser ces dernières;

En conséquence, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis de faire l'achat, chez Nicol auto de La Sarre du camion suivant : soumission 1- Camion de base a cabine simple et boîte de 8 pieds au montant de 50 873\$.

Le vote : 3 pour et 3 contre.

La proposition n'étant donc pas résolue, cela met fin au dossier « achat de camion ».

12.0 Rapport des comités

13.0 Période de questions

14.0 Sujets divers;

14.1 Vérifier la manière d'imposer et de percevoir les amendes établies dans nos règlements.

15.0 Levée de la séance.

2022-09-259

À 22 :50, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière

Mme Rachel Alarie,
Mairesse